DECLARATION DE CONFORMITE CE

Le fabricant,
DAVIDTS LIGHTING sprl - chaussée de Waterloo, 850-854 - B-1180 Bruxelles – Belgique
www.davidts.com - info@davidts.com
représenté par son gérant, M. Stéphane DAVIDTS,

atteste que cette déclaration de conformité CE est délivrée sous sa seule responsabilité et qu'elle appartient au luminaire décrit ci-après :
- référence : **UP 301**
- code de fabrication numéro : **6088**
- groupe de la *Lighting Collection* : **Uplight / Eclairages indirects**,

déclare que ce luminaire
- est conçu en classe I,
- est équipé d'un ensemble LED de 30W intégré dans le réflecteur,
- est construit avec des composants électriques conformes aux normes européennes en vigueur, et plus particulièrement :
    - le module LED de 30W - 230V - 2700°K - 2200lm,
    - le câble téflon 1x0,75mm²,
    - la patte pour y raccorder la terre, vissée dans le réflecteur,
    - les connexions intérieures,
    - les passe-fils nylon, silicone, téflon ou PVC,
- est décrit plus complètement (photos, dessin et données techniques) sur notre site internet,
- est délivré avec une notice de montage, d'entretien et des conseils de sécurité, disponible sur notre site internet,
- est certifié conforme aux dispositions des directives européennes et plus précisément avec
    - **La Directive 2014/35/UE** - Matériel électrique,
    - **La Directive 2014/30/UE** - Compatibilité électromagnétique,
- est conçu et fabriqué exclusivement en nos ateliers situés à Bruxelles dans le respect des normes européennes de qualité et des normes de sécurité électrique et plus précisément en accord avec
    - **Les Normes EN-60.598** – Luminaires.

en conclusion,
notre luminaire est totalement apte à porter le marquage « CE ».

Pour Davidts Lighting sprl, son gérant M. Stéphane Davidts

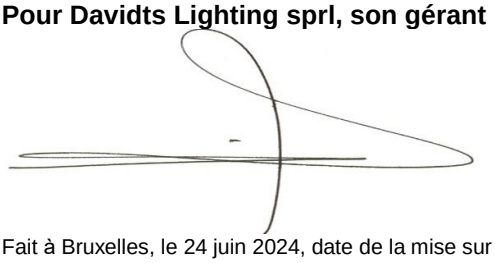

Fait à Bruxelles, le 24 juin 2024, date de la mise sur le marché de ce luminaire.